

Des nouvelles du paradis

Blog personnel au sujet des Gorges de l'Ardèche et ses environs

L'affaire des chèvres : point de situation.

24 février 2012 | Auteur: [patrice](#)

Un lecteur demande s'il y a du nouveau dans l'affaire des [chèvres des Gorges de l'Ardèche menacées d'abattage](#).

Je n'ai pas d'autres informations que le [sursis actuel obtenu](#) pour une partie de la population des chèvres présentes dans la réserve (l'autre partie étant censée subir un « [protocole de suivi pour les sortir](#) » sans savoir précisément ce que sous-entend cette formulation, tout comme « [dans le but de prélever](#) » cité d'autre part).

Suite aux divers articles publiés ici-même, des personnes portant intérêt à cette situation ont pris contact, les chèvres sauvages n'ont pas été menacées que dans les Gorges de l'Ardèche.

Ces informations ont été rapportées :

- Le troupeau de chèvres des falaises de Jobourg n'est plus.

- D'autres troupeaux sont recensés, dans les Gorges du Verdon (département 04), dans le massif de la Sainte-Baume (83), dans le Mont-Sacon (65) et dans le cirque d'Anglas à Arudy (64) ; on en trouve aussi dans la Sierra de Guara (en Aragon dans les Pyrénées espagnoles).

- Une « affaire des chèvres » a eu lieu en 2001 dans le massif du Sédour à Surba (en Haute-Ariège), qui a opposé les élus locaux et les services administratifs de l'état. Tout a commencé le 30 mars 1999, lorsque le vétérinaire-inspecteur en chef écrivit au maire de Surba qu'il devait faire procéder à « l'élimination définitive » des caprins qui erraient sur sa commune. Le Maire de la commune, Firmin Hachaguer, répondit alors que ces caprins n'avaient causé aucun dommage et qu'ils jouaient un rôle bénéfique pour la montagne en nettoyant des plantations parasites. Le 22 février 2001, une nouvelle directive signée du Préfet de l'Ariège tomba pour éliminer les chèvres en liberté, le maire s'opposa à nouveau. La direction des services vétérinaire réitéra. Une pétition contre l'abattage des chèvres dans le massif du Sédour fût faxée au Préfet. « *Voilà plus de quarante ans que des chèvres vivent sur ce massif. Grâce à leur présence, elles contribuent à l'entretien de la montagne. Ces chèvres sont en contact permanent avec des moutons, des daims, et à ce jour aucun événement fâcheux ne s'est produit* ». Mi-juin, trois gardes ONC (office national de la chasse)

abattirent cinq chèvres. Après examen des deux chèvres abattues en décembre 2001, pas de trace de maladie. Les échanges épistolaires administratifs continuèrent, le Maire n'acceptant que l'abattage des chèvres sauvages porteuses de maladie : *« L'élu note ainsi qu'un des principaux arguments avancés par M. Durrieu, directeur de l'ONC, pour éliminer les chèvres n'est pas confirmé par les analyses sanguines et l'autopsie. Le deuxième argument concerne les risques de dégâts aux cultures. Or, dit le maire, sur le roc du Sédour, il n'y a jamais eu de champs de blé. »* . L'office national de la chasse répond : *« Dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 22 février 2001 relatif à l'élimination des caprins sur la commune de Surba j'ai l'honneur de vous informer que le service départemental de l'office national de la chasse en Ariège interviendra, sur votre commune, à compter du 20 décembre et jusqu'à la fin du mois d'avril à raison de une à deux journées tous les quinze jours »*. *« Les chèvres devraient être abattues par les tireurs d'élite de l'ONC suivant un calendrier allant jusqu'en avril. »* La SPA et la fondation Brigitte Bardot intervinrent sur le dossier. *« L'arrêté départemental fait suite à la demande du groupement sanitaire de l'Ariège et il sera respecté »* explique Renaud Vedel, secrétaire général de la préfecture, qui suivait l'affaire de près. (source : extraits et résumés des articles de La Dépêche du Midi du 21 décembre 2001 par Jean-Christophe THOMAS, 22 janvier 2002, 5 février 2002, par Dominique DELPIROUX). La mobilisation du maire de Surba a néanmoins porté ses fruits, des chèvres sont toujours présentes.

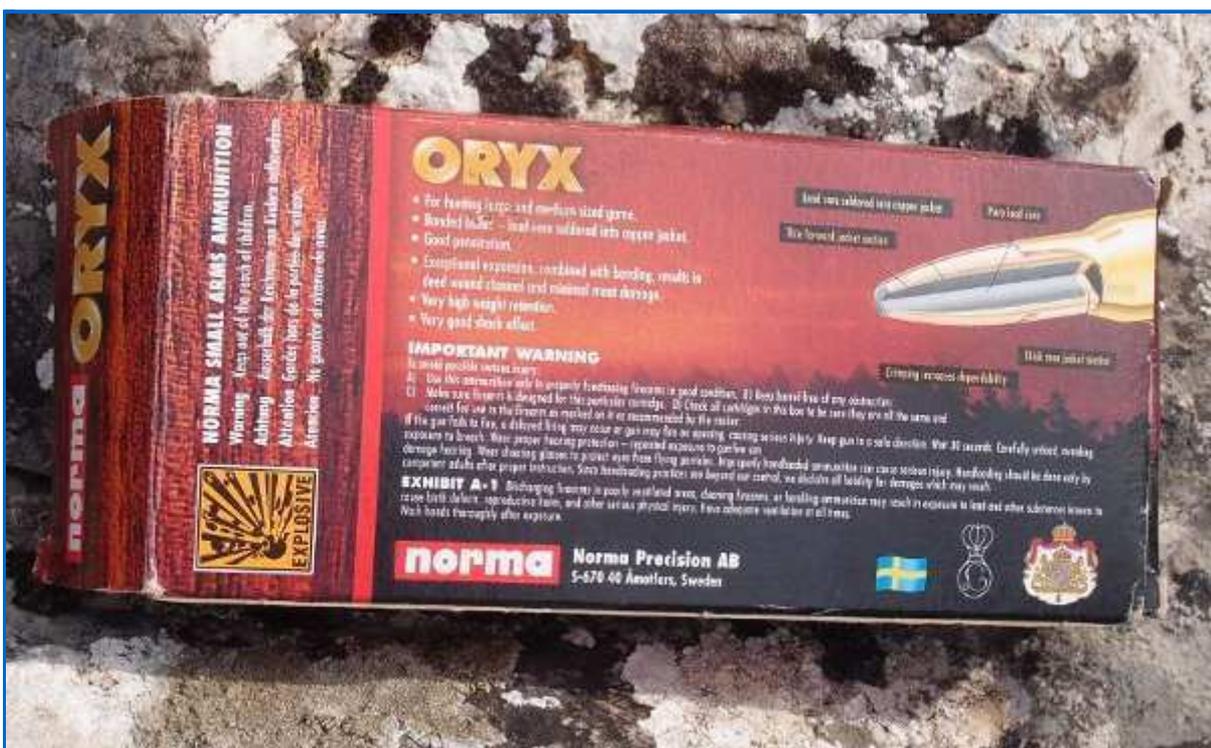
- une autre « affaire des chèvres » est actuellement en cours dans le massif de la Nerthe (13) où il est à nouveau question de les abattre après un premier sursis en 2011. Le journal « La Provence » traite du sujet dans son numéro du 21 février dernier, où le mot d'ordre serait pas de vague avant les élections, on les tue après *« histoire sans doute de ne pas embarrasser les autorités, désormais sourdes et muettes sur ce dossier classé hautement sensible »*. La fondation Brigitte Bardot est sur le dossier : *« l'organisation de commandos armés pour s'en prendre à de pacifiques chèvres. On n'a tout de même pas affaire à la bête du Gévaudan ! »*



Concernant les Gorges de l'Ardèche, il y a toujours des chèvres dans le secteur de Gaud, mais il est difficile d'évaluer l'évolution de la population.

Elles ont pris place de façon symbolique sur les nouveaux [panneaux de signalisation](#).

Par contre, on peut trouver ceci en plein cœur de la réserve naturelle :





Rien ne dit que cela concerne les chèvres (abattage officiel, braconnage...), mais c'est le genre d'accessoire qu'il n'est pas normal de trouver dans une réserve naturelle. Usagers des Gorges de l'Ardèche : gare à vos fesses !



[Décret n° 80-27 du 14 janvier 1980, portant création de la réserve naturelle des gorges de l'Ardèche](#)

Article 6. – Dans la réserve, la chasse au sanglier est autorisée dans les conditions prévues au titre Ier du livre III du code rural. [Cet article

existait initialement en 1980 mais il a été supprimé du décret, en conseil d'Etat. Il ne s'applique donc pas aujourd'hui dans la réserve]

Article 15. – Sur le territoire de la réserve sont interdits la détention ou le port d'armes à feu ou de munitions sauf pour les chasseurs au sanglier et pour les fonctionnaires et agents mentionnés à l'article 29 de la loi du 10 juillet 1976 susvisée lorsqu'ils sont dans l'exercice de leurs attributions.

Ajout du 10 avril 2012 :

Une lectrice me signale l'existence d'un groupe Facebook « non à l'éradication des chèvres des Gorges de l'Ardèche » (nécessite un compte facebook pour y participer)



<http://www.facebook.com/groups/117681901670525/>

Ajout du 19 avril 2012 :



[Appel de M. Philippe Charlier](#). Ci-joint l'appel à contribution lancé en vue de recenser les cas de chèvres férales. Cet appel est en cours de diffusion dans les bulletins de diverses associations et revues consacrées aux chèvres. Le cas des chèvres des Gorges de l'Ardèche est cité.

Ajout du 20 avril 2012 :

Avant-hier, j'ai vu passer une voiture avec une affichette collée sur la vitre arrière (façon ce qui a été fait contre le gaz de schiste) portant une mention « ne tuez pas les chèvres des Gorges de l'Ardèche », ou quelque chose du genre. Je ne sais pas s'il s'agit d'une opération organisée, ou s'il s'agit d'une action individuelle.

Ajout du 17 juin 2012 :

Information fournie par un usager habituel des Gorges.

Des troupeaux ou quelques chèvres étaient croisés, régulièrement mais pas systématiquement, dans les secteurs :

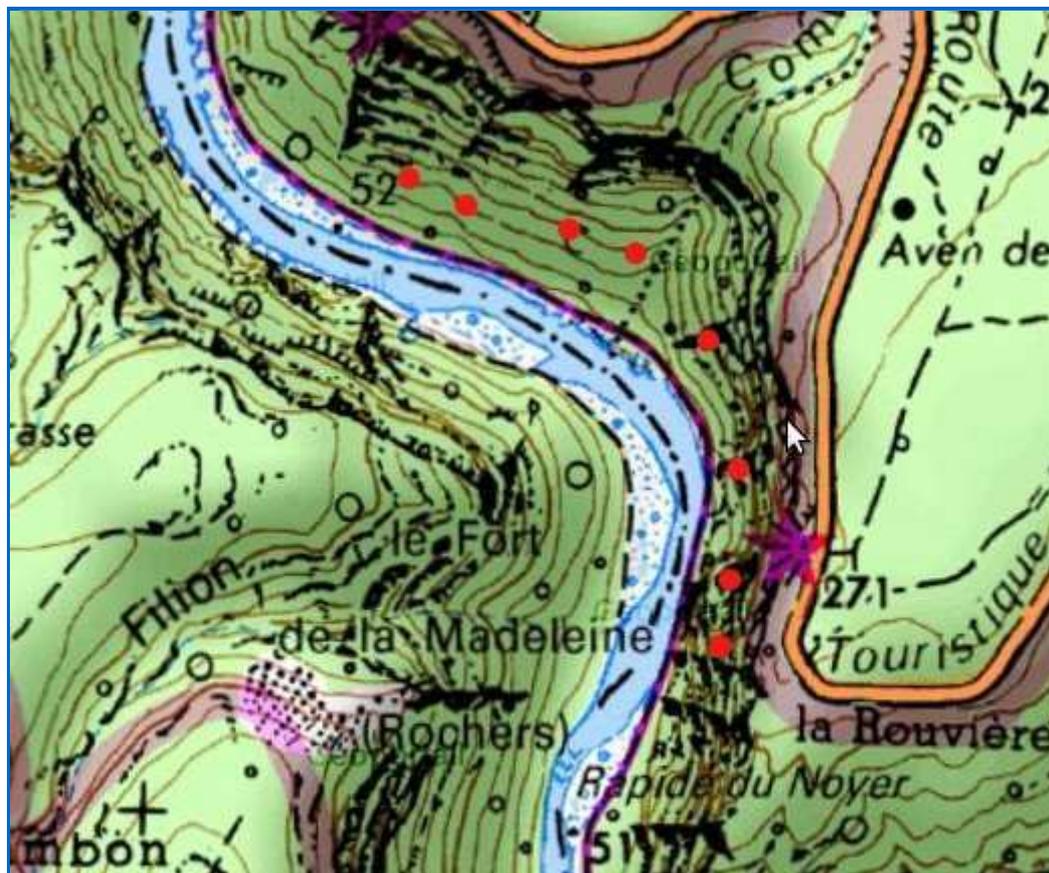
- en dessous du rocher d'Autridge
- près de la source des platanes

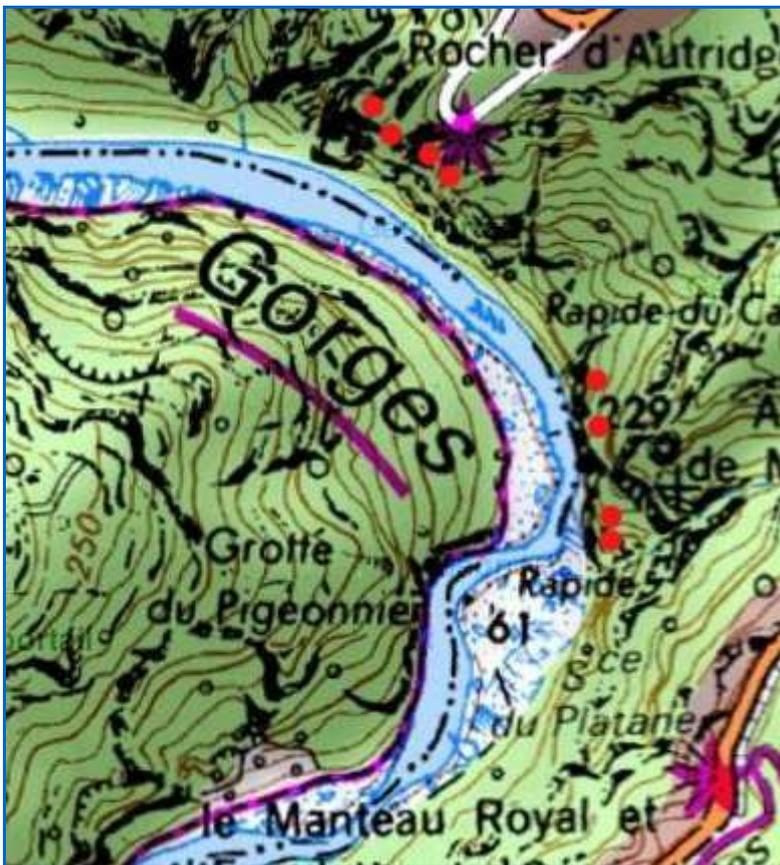
- secteur Fort de la Madeleine (en face, sur la rive gauche)

Il n'en voit plus, et pourtant fréquente régulièrement le secteur.

Je confirme l'information d'avoir pu croiser un troupeau (~20 animaux) secteur source du platane, en soirée l'été dernier.

Donc secteur à surveiller pour confirmer l'information.





Nb : la boîte de balles ci-dessus avait été trouvée secteur « Rapide du noyer », rive gauche.

Ajout du 21 juin 2012 (+mise à jour du 04 juillet 2012):

La Mairie de Saint-Martin-d'Ardèche diffuse ce jour le document suivant :



[Compte-rendu de la réunion du groupe de travail sur les chèvres qui a eu lieu le 30 mai 2012](#)

Quelques remarques sur ce compte-rendu :

- Participation majoritaire des représentants de chasseurs sans que le compte-rendu indique la teneur de leur intervention.
- *»Le conseil scientifique explique clairement que cette question des chèvres des gorges de l'Ardèche n'est pas de son ressort. Il ne peut donner qu'un avis technique et considère qu'une démarche scientifique n'est pas appropriée.»*
Or quelques lignes avant dans ce même compte-rendu, on peut lire qu'une

démarche scientifique est engagée depuis deux ans par le SGGA et qu'elle n'est pas aboutie.

- « Le risque d'une possible augmentation exponentielle de la population de chèvres est tout à fait envisageable. » : avec une présence de + 30 ans de ces troupeaux, le risque exponentiel s'il était existant ne serait-il pas déjà produit? Le risque évoqué ne sera-t-il pas le même avec [les bouquetins](#)?

Ajout du 04 juillet 2012 :

Madame Sylvette Mialon m'écrit :

bonjour

C'est M et Mme Experton ancien propriétaire de Gaud, avant la vente au département qui a fait venir ces chevres d'Abyssinie ; en 1980(apres le rachat par le département) les clotures de Gaud n'ont pas été entretenues et les chevres sont sorties de Gaud !!! C'était mon pere qui entretenait les clotures tout au moins jusqu'en 1970 (il y avait son troupeau de moutons)

Cela soulève la question de l'identité du propriétaire des chèvres. Car ces chèvres ne sortent pas d'on ne sait où, elles sont issues de l'élevage du domaine de Gaud. L'ancien propriétaire de Gaud aurait abandonné les chèvres sur place au moment de la vente? Les chèvres feraient contractuellement partie de la vente du domaine et le département serait le propriétaire du troupeau ? Dans l'un cas où l'autre, il y a un propriétaire identifiable. Concernant l'Art L.211-11 du code rural, évoqué pour ce troupeau, il est prévu, avant l'abattage, que « *le maire ou, à défaut, le préfet peut prescrire à son propriétaire ou à son détenteur de prendre des mesures de nature à prévenir le danger.* »

Ajout du 11 juillet 2012 :

Le SGGA fait un communiqué « Découvrir les Gorges de l'Ardèche autrement ». Il est fait état d'une nouvelle brochure « Bienvenue dans les Gorges de l'Ardèche – je les découvre, je les respecte, je les protège », disponible gratuitement sur demande auprès du SGGA, des mairies, des offices de tourisme et divers établissements touristiques. Il est annoncé qu'il contient « un petit clin d'œil aux chèvres que l'on peut rencontrer sur cette route ».

Article précédent : « [Pont d'arc](#) »

Article suivant : [Touche pas à mes chèvres !](#) »

Catégories

- [Gorges de l'Ardèche](#)
- [L'affaire des chèvres](#)
- [Saint-Martin-d'Ardèche](#)